

Certificat de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous les secteurs d'activité.**

Le 1^{er} stage permettant de certifier des « instructeurs SST » (terminologie ayant été remplacée par « formateurs de formateurs SST ») et s'adressant à des associations nationales agréées a été organisé par l'INRS en Avril 1986.

La 1^{re} certification portant la terminologie de « Formateur de formateurs SST » a été organisée par l'INRS en janvier 2011.

Pour former les sauveteurs secouristes du travail dans les entreprises, le réseau prévention a mis en place un dispositif qui assure une cohérence politique nationale et une large décentralisation de l'activité fondée sur des partenariats avec des entreprises et des organismes de formation. Celui-ci se traduit par l'habilitation de structures pour la formation de formateurs SST et/ou de SST.

Les sauveteurs secouristes du travail sont formés par des formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Il existe deux types de structures dans lesquelles les formateurs exercent : les entreprises et les organismes de formation.

L'action des formateurs d'entreprises ou d'organismes de formation est conduite conformément aux termes du document de référence SST et des documents annexes.

Les formateurs SST sont formés par des formateurs de formateurs SST. L'action de ces formateurs de formateurs est conduite, conformément aux termes du document de référence SST et des documents annexes. Les formateurs de formateurs SST des entreprises et des organismes de formation, ainsi que les référents SST des services prévention des caisses régionales, sont formés exclusivement par l'INRS.

Les programmes et référentiels des différents niveaux sont définis par l'INRS et doivent être respectés par tous les partenaires.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **333**

Code(s) ROME : **K2111**

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/01/2011**

Mots clés : **SST**, **prévention**, **sauvetage secourisme**, **Formateur de formateurs**

Identification

Identifiant : **1734**

Version du : **08/02/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Circulaire CNAMTS n° 32/2010 de décembre 2010, donnant responsabilité à l'INRS de la gestion du dispositif SST.](#)
- [Code pénal : art. 223-6 relatif à l'obligation de l'assistance à personne en péril ; art. 121-3 relatif à la mise en danger de la vie d'autrui.](#)
- [Code de la Sécurité sociale : L. 451-1 relatif au recours par la victime ou ses ayants droits ; L. 452-5 relatif à la demande de réparation du préjudice en cas de faute intentionnelle de l'employeur ou l'un de ses préposés.](#)
- [Référence aux articles du Code du travail concernant le secourisme \(art. R. 4224-15 et suivants\), concernant la prévention \(art. L. 4121-1 et suivants\).](#)

Non formalisé :

- [Depuis le 01/12/2010 \(date de la dernière circulaire CNAMTS n° 32/2010 abrogeant les](#)

[précédentes et donnant à l'INRS, via son document de référence publié sur son site web, les prérogatives pour établir et mettre à jour les nouveaux référentiels\), un document de référence, établi par l'INRS, définit désormais pour l'ensemble du dispositif SST les référentiels d'activité, de compétences et de certification.](#)

- [Le dispositif sauvetage secourisme du travail est un dispositif très ancien \(1957\) qui fait régulièrement l'objet de révision des contenus et formes d'évaluation. Jusqu'en 2010, ces éléments de référence faisaient l'objet de circulaires publiées par la DRP/CNAMTS donnant les détails des contenus, objectifs, modalités d'organisation, formes de validation. La dernière circulaire présentant une mise à jour des contenus et modalités d'évaluation est la circulaire n°53/2007 du 3 décembre 2007.](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout formateur de formateurs certifié de concevoir, d'animer des sessions de formation et d'évaluer de futurs formateurs en sauvetage secourisme du travail, dans le cadre de son organisme de formation, son entreprise ou son établissement.

Ainsi certifié, le formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail peut :

proposer à l'employeur, en relation avec le service de santé au travail et les autres acteurs de la prévention, un projet de mise en place d'un dispositif de formation de formateurs SST ;
rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement ;
former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des formateurs SST de l'entreprise ou de l'établissement ;
assurer les formations SST de l'entreprise ou de l'établissement, ou accompagner l'entreprise ou l'établissement dans l'organisation des formations de SST, en conformité avec les documents de référence ;
développer, au travers des formations qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé, liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)
- Maintien et actualisation des compétences de SST
- Certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail
- Maintien et actualisation des compétences de formateur SST

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences du formateur de formateurs SST se déclinent en 3 grands domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 : se situer en tant qu'acteur du développement et de la promotion du dispositif SST.

Domaine de compétences 2 : concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation de formateurs SST.

Domaine de compétences 3 : animer et accompagner un réseau de formateurs SST.

Public visé par la certification

- Formateurs d'entreprise et d'organisme de formation, titulaires d'un certificat de formateur SST, en cours de validité

Le 1^{er} domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 1 à 3 :

1. Accompagner les formateurs SST dans l'analyse d'une demande de formation d'une entreprise en lien avec les besoins et enjeux de celle-ci.
2. Analyser une demande de formation de formateurs SST et promouvoir les formations de formateurs SST.
3. Se situer en tant qu'interlocuteur privilégié du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Le 2^e domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 4 à 6 :

4. Concevoir et organiser une action de formation de formateurs SST.
5. Animer une séquence de formation de formateurs SST en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
6. Utiliser différentes méthodes d'évaluation.

Le 3^e domaine de compétences comporte 1 compétence :

7. Animer et accompagner un réseau de formateurs SST.

Le nouveau document de référence SST de l'INRS (version V5.01/2016), présentant le référentiel d'activités et de compétences du formateur de formateurs SST est disponible, dans la rubrique « documents de références dispositifs démultipliés », en format pdf sur le site web de l'INRS à l'adresse suivante :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Modalités générales

La formation de formateurs de formateurs SST est **assurée exclusivement par l'INRS**.

Elle s'adresse à un groupe de **6 à 12 personnes**.

Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

Elle est d'une durée de **56 heures de face-à-face pédagogique** (durée minimale), réparties sur 2 semaines non consécutives.

Elle comporte des évaluations formatives réalisées tout au long de la formation et des épreuves certificatives.

La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de formateur de formateurs SST délivré par l'INRS.

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) **tous les 24 mois**.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Le certificat de formateur de formateurs SST est individuel et rattaché à la personne qui le détient.

Le formateur de formateurs SST certifié peut faire valoir ses compétences dans 2 catégories de structures :

dans des organismes de formation où il pourra prétendre à former des formateurs SST au sein d'entreprises clientes ou d'autres organismes de formation ne disposant pas de formateurs de formateurs ;
dans des entreprises ou établissements dans lesquels le formateur de formateurs SST pourra former des collègues salariés à devenir formateurs SST, permettant ainsi à l'entreprise de répondre à ses obligations légales et de se doter en compétences en matière de prévention en formant, par ses propres ressources de formateurs internes, ses SST.

Cette certification est transférable d'une structure à une autre lorsque le salarié quitte son emploi pour un autre.

Pour l'entité utilisatrice

L'entreprise ou l'établissement faisant le choix de faire former son (ses) propre(s) formateur(s) de formateurs SST dispose ainsi :

d'une **ressource interne** pour former les formateurs SST de l'entreprise et répondre ainsi aux obligations réglementaires et contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Le positionnement interne du formateur, formé par le formateur de formateurs SST, permet une flexibilité et une adaptabilité plus grandes aux exigences et contraintes de l'entreprise pour l'organisation des sessions de formation ;

d'un formateur de formateurs **capable de contextualiser ses interventions** par sa connaissance de l'entreprise et de son activité, permettant ainsi aux stagiaires, futurs formateurs, d'accéder à une formation répondant parfaitement aux besoins propres de l'entreprise lorsqu'ils formeront les SST (tant en matière d'organisation des secours qu'en matière de démarche de prévention).

Elle constitue en cela un critère d'employabilité important lors d'une recherche d'emploi et est reconnue par les employeurs.

L'organisme de formation qui dispose d'un formateur de formateurs SST peut, sous réserve d'obtenir l'habilitation du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS développer une activité de formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail s'adressant à des titulaires du certificat SST (la présence d'un formateur de formateurs SST certifié par le réseau est un **critère incontournable** à l'obtention de cette habilitation à former), désireux de devenir formateurs.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour prétendre à suivre une formation de formateur de formateurs SST, le stagiaire devra :

être titulaire du certificat de formateur SST en cours de validité ;
avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation « compétences de base en prévention » du réseau des CARSAT/CRAM/CGSS ou validé l'auto-formation en ligne proposée par l'INRS.

Compétences évaluées

Pour obtenir le certificat de formateur de formateurs SST, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 7 **compétences inscrites au référentiel de compétences**

4 épreuves certificatives permettent d'évaluer ces 7 compétences.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N3

La validité est Temporaire

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) tous les 24 mois.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

La matérialisation officielle de la certification est la délivrance d'un certificat de formateur de formateurs SST.

Centre(s) de passage/certification

- <http://www.inrs.fr/services/formation/de-multiplication.html>

Plus d'informations

Statistiques

620 formateurs de formateurs sur le territoire national (dont 160 sur la formation initiale - et 460 en formation professionnelle continue).

1 à 2 sessions de nouveaux formateurs de formateurs organisées par an par l'INRS (12 à 30 personnes certifiées chaque année).

Autres sources d'information

<http://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-formateur-sst.html>